

POPULATION

Bureau des étrangers

C.i. & Extraits & Certif.

DELEGATION

Je soussignée, Fabienne MIROIR, Officier de l'Etat Civil de la commune d'Anderlecht, usant de la faculté prévue par l'article 126 de la nouvelle loi communale, donne délégation, du 19 juin 2023 au 18 décembre 2023, pour :

- la délivrance et la signature des cartes d'identité ;
- la délivrance et la signature des extraits des registres de la population et des étrangers et des certificats établis en tout ou en partie d'après ces registres, à :
 - GAWELKO, Patrick, Stagiaire First sous convention de stage Actiris n°3632469 ;

attaché au service de la Population, rue de France, 97-99.

Cette liste complète la liste dressée le 12 décembre 2022.

Anderlecht, le 19 juin 2023.

Fabienne MIROIR.

